

Initiatives parlementaires

L'exportation d'eau à petite échelle, sous la forme par exemple d'eau mise en bouteilles, doit satisfaire aux exigences environnementales des gouvernements fédéral et provinciaux. Des mesures ont été prises pour veiller à ce que le Canada garde le plein contrôle de l'utilisation de l'eau sous toutes ses formes.

Ainsi, la politique fédérale relative aux eaux, approuvée par le Cabinet en 1987, insiste sur l'intention qu'a le Canada de maintenir sa souveraineté sur l'eau. Elle stipule expressément que le gouvernement ne permettra pas l'exportation d'eau à grande échelle. Elle prévoit également que les gouvernements fédéral et provinciaux mettent sur pied, conjointement, un système de permis d'exportation de quantités limitées d'eau.

• (1810)

En ce qui concerne l'ALENA et les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement et de commerce international, le gouvernement fédéral considère que l'accord ne porte aucunement atteinte à la souveraineté du Canada sur ses ressources en eau.

En vertu de l'ALENA, le Canada a les pleins pouvoirs sur l'utilisation et l'exploitation de ses eaux. L'ALENA n'oblige aucun des signataires à exploiter ses eaux à des fins commerciales, à les vendre aux autres pays, ou à exporter l'eau de ses lacs ou de ses rivières. Par conséquent, le Canada ne saurait être contraint, en vertu de l'ALENA, à exporter de l'eau.

L'ALENA ne s'applique qu'à l'eau qui est dans le circuit commercial et est devenue un bien ou un produit, par exemple l'eau embouteillée ou l'eau transportée par camions-citernes. «L'eau en emballage comme boisson ou en citerne» est spécifiquement mentionnée à l'article 7 de la loi canadienne de mise en oeuvre de l'ALENA.

Le 2 décembre 1993, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis—les parties à l'ALENA—ont publié une déclaration confirmant que l'ALENA n'oblige pas les parties à exporter de l'eau. Voici ce que dit la déclaration trilatérale:

L'ALENA ne crée aucun droit d'accès aux ressources naturelles en eau d'une autre partie à l'accord.

À moins que l'eau, sous une forme quelconque, ne soit entrée dans le circuit commercial et ne soit devenue un bien ou un produit, elle n'est pas visée par les dispositions d'un accord quelconque, y compris l'ALENA. Rien dans l'ALENA ne saurait obliger une partie contractante à exploiter ses eaux à des fins commerciales ou à commencer à exporter de l'eau sous une forme quelconque. L'eau dans son état naturel dans les lacs, les rivières, les réservoirs, les aquifères, les bassins ou autres n'est pas un bien ou un produit, n'est pas commercialisée et n'est donc pas, et n'a jamais été, sujette aux dispositions d'un accord commercial quel qu'il soit.

De toute évidence, le gouvernement du Canada a été vigilant en ce qui concerne la protection de nos précieuses ressources en eau, sous toutes ses formes. Je peux garantir que le Canada continuera de protéger notre souveraineté sur nos ressources en eau.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je pourrai au moins avoir le dernier mot de cette façon.

Je veux surtout faire valoir l'importance de l'eau. Ceux qui ont pris la parole avant moi sont tous d'accord pour dire que c'est certainement l'une des plus importantes matières premières de notre pays. Il faut vraiment veiller à protéger la souveraineté du Canada sur ses ressources en eau. C'est encore un exemple de

domaine où le Canada a fait preuve de leadership, mais il faut continuer à être vigilant et poursuivre dans la même voie.

Le député de Vancouver Quadra a mentionné les circonstances où nous avons fait preuve de leadership dans le domaine de l'eau—lors du nettoyage des Grands Lacs, entre autres. Il a toutefois terminé en disant que nous n'avons pas besoin de prendre de mesures particulières. Je suis tout à fait de l'avis contraire. Je crois qu'il est certainement indispensable de prendre des mesures pour faire en sorte que cette précieuse ressource ne se détériore pas et que nous en gardions la souveraineté.

Nous ne devrions pas tenir cette ressource pour acquise. Je suis sûr que la demande ne fera qu'augmenter. Quiconque a voyagé en Californie en sait quelque chose. Comme l'a dit le député qui a présenté le projet de loi, la formation aquifère est drainée à un rythme 50 fois supérieur à sa vitesse de remplacement, en Californie et dans le centre des États-Unis. C'est un grave problème. Il suffit de regarder ce qui arrive au fleuve Colorado pour se rendre compte que la Californie manque d'eau. La Californie compte 32 millions d'habitants. Ses besoins en eau ne peuvent qu'augmenter. Je pense qu'il est juste de dire que l'eau vaudra un jour plus cher que le pétrole ou le gaz.

Comme c'est le Canada qui possède la plus importante réserve d'eau douce, il est indispensable que nous protégeons cette eau, pour le bien de l'humanité, de l'agriculture, de l'industrie et pour notre bien-être futur.

• (1815)

J'aimerais parler un peu de conservation et de ce que je considère être les dangers qui menacent la souveraineté et le contrôle du Canada sur ces eaux. L'eau est une ressource renouvelable, mais seulement si elle est correctement gérée. Commençons par l'eau souterraine qui est renouvelée, entre autres, par la pluie et la fonte des neiges. Toutefois, il est facile de surexploiter cette ressource, ce qui conduit rapidement à la disparition des aquifères. Les exemples sont nombreux. Citons le plus marquant, celui du centre des États-Unis où des aquifères très productifs ont presque été réduits à néant.

L'exploitation des aquifères à des fins industrielles et agricoles est certainement un facteur important d'épuisement et, dans bien des cas, les permis sont accordés sans tenir compte de la situation d'ensemble. Autrement dit, un projet de plus ne changera rien; mais vous en ajoutez un, puis encore un autre et un autre et bientôt, c'est la catastrophe. La gestion vient ensuite.

Quand nous parlons de la contamination de nos sources d'approvisionnement, nous pensons immédiatement aux industries. La situation s'est grandement améliorée; toutefois, il est facile de voir ce qui arrive quand il n'y a pas de gestion; il suffit de penser aux Grands Lacs et à ce que nous en avons fait.

Un sujet qui m'intéresse particulièrement est celui des décharges. Il y a de plus en plus de décharges au Canada. Elles représentent une bombe à retardement pour notre eau souterraine, déjà contaminée à certains endroits par le lixiviat échappé d'anciennes décharges. Nous ouvrons quand même de nouvelles décharges, prétendant que les membranes d'étanchéité régleront tous les problèmes. L'inconvénient, c'est qu'elles ne durent que 25 ans. Le système de collecte du lixiviat se bouche et après 25 ans, tout peut arriver. Selon les spécialistes, le lixiviat peut continuer à contaminer l'eau souterraine pendant 800 ans. Les Canadiens